

# Pour Que l'Esprit Vive

une vision engagée de l'art

association reconnue d'utilité publique

## Hors Saison Musicale

### BULLETIN DE SOUTIEN

Plus de 60 % du budget annuel de Pour Que l'Esprit Vive provient de dons et de legs.

*Merci pour votre soutien et votre générosité !*

**PARTICULIERS** : La loi de Finances accorde aux donateurs une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de leurs dons annuels dans la limite de 20 % du revenu imposable. La part des dons dépassant cette limite au cours d'une année peut être reportée sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la même réduction d'impôt, dans la même limite. Reconnue d'utilité publique depuis 1936, l'association Pour Que l'Esprit Vive est également habilitée à recevoir legs et successions, exonérés de droits de mutation.

**ENTREPRISES** : Ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 60 %** de leur montant, les versements pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés. (article 238 bis du CGI)

**Merci de compléter puis envoyer ce formulaire, accompagné de votre don à :**

Association Pour Que l'Esprit Vive, Agnès Desjobert – 7 rue Guillaume-Bertrand – 75011 PARIS

Mes coordonnées :

Mr / Mme / Entreprise (Rayer les mentions inutiles) .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Email : .....

**Je soutiens l'action d'Hors Saison Musicale de l'association Pour Que l'Esprit Vive en faisant un don de :**

30 €                                       50 €                                       100 €                                       150 €  
 500 €                                       Autre montant : ..... €

**Je règle**

- en espèces
- par chèque en euros à l'ordre de « Pour Que l'Esprit Vive ».
- par virement sur le compte de l'association Pour Que l'Esprit Vive (banque CIC) :  
IBAN : FR76 3006 6100 0500 0201 5330 152

**J'accepte que mes coordonnées personnelles soient utilisées** pour l'envoi des communications internet ou postales relatives à l'association Pour Que l'Esprit Vive.

**Je désire recevoir un reçu fiscal.**

**Date et Signature (obligatoire) :**